

Politique des opérations liées au trading - Partie 2

Entrée en vigueur depuis le 1er novembre 2017

Mise à jour le 15 avril 2019

Table des matières :

1. [Dispositions générales](#)
2. [Messagerie](#)
3. [Effectuer des transactions](#)
4. [Clôture des transactions, calcul des paiements, procédure d'établissement et d'exécution des commandes](#)
5. [Heure du trading](#)
6. [Situations exceptionnelles](#)

1. Dispositions générales

1.1. Cette Politique des opérations liées au trading (ci-après dénommée la «Politique») détermine la procédure et les conditions dans lesquelles la Société effectue des opérations liées au trading avec les Clients.

1.2. Cette Politique définit la procédure de traitement et d'exécution des commandes pour effectuer et clôturer les transactions.

1.3. La Société s'engage à mener des opérations de trading uniquement conformément à la Politique.

1.4. Le Client reconnaît que la seule source fiable d'informations sur le cours est exclusivement le serveur de la Société. De plus, la Société se réserve le droit, à sa discrétion, d'utiliser toute source d'information pour former le fil de cours sur le serveur de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les échanges, la transaction de gré à gré et d'autres sources d'information. Toute information sur le flux de cours différente de celle trouvée sur le serveur de la Société concernant le flux de cours ne fournit pas une base suffisante pour l'annulation, la résiliation ou la révision des opérations de trading. Les cours sur la plate-forme de trading ne peuvent pas servir de source fiable d'informations concernant le flux de cours car en cas de connexion instable entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, certains cours du flux de cours peuvent ne pas s'afficher sur la plate-forme de trading. Les graphiques affichés sur la plate-forme de trading sont indicatifs. La Société ne garantit pas qu'une transaction sera effectuée aux cours indiqués dans les graphiques sur la plate-forme de trading au moment de la fourniture de la demande ou de la commande particulière du Client. Le prix d'un actif coté sur la plate-forme de trading est calculé comme suit : (demander + enchérir) / 2.

1.5. Si un cours non marchand est utilisé pour exécuter la commande du Client, lorsqu'un «cours non marchand» fait référence à un cours sur la plate-forme de trading qui ne correspond pas au cours du marché lorsque la commande du Client est exécutée, la Société se réserve le droit d'annuler le résultat financier d'une telle opération.

1.6. Le Client se réserve le droit d'effectuer des transactions uniquement aux frais des fonds sur le compte du Client.

1.6.1. Si le montant des fonds disponibles est suffisant pour effectuer une transaction, la transaction sera effectuée.

1.6.2. Si le montant des fonds disponibles est insuffisant pour effectuer une transaction, la transaction ne sera pas effectuée.

1.7. La commande du Client pour effectuer ou clôturer prématurément une transaction est considéré comme achevée, et la transaction est considérée comme effectuée ou, en conséquence, clôturée après que l'enregistrement correspondant apparaît dans la base de données du serveur de la Société. Chaque transaction se voit attribuer un code d'identification selon les règles fixées par la Société. Les commandes précitées sont exécutées aux derniers prix cotés sur le serveur de la Société au moment où la Société a reçu les commandes concernées.

1.8. Lors de transactions, il est interdit au Client de :

1.8.1. utiliser des algorithmes robotisés et automatisés pour exécuter les transactions et / ou utiliser des outils logiciels spécialisés qui garantissent que les opérations sont réalisées sans la participation directe du Client;

1.8.2. utiliser les services et / ou logiciels de la Société pour toute activité illégale ou frauduleuse, ou pour toute opération illégale ou frauduleuse (y compris le blanchiment d'argent) conformément à la législation du pays où se trouve le Client;

1.8.3. mettre en œuvre des actions réconciliées avec les autres clients de la Société visant à causer des dommages à la Société et utiliser d'autres méthodes et moyens déloyaux et malhonnêtes pour effectuer des transactions (opérations) avec la Société afin de réaliser un gain financier grâce à de telles actions.

1.9. La Société se réserve le droit de fixer à tout moment les restrictions suivantes pour le Client concernant les conditions de trading suivantes :

1.9.1. des limites sur le montant minimum et maximum des transactions pour chaque actif;

1.9.2. limites sur le nombre total / montant total des transactions effectuées par le Client et / ou le nombre / montant total des transactions effectuées par le Client sur l'actif particulier dans une période de temps donnée fixée par la Société (intervalle de temps fixé par la Société) ;

1.9.3. des limites sur le montant total des transactions lancées simultanément par le Client, à la fois collectivement et pour chaque actif sous-jacent distinct;

1.9.4. d'autres restrictions de toute condition en matière de trading à la discrétion de la Société.

2. Messagerie

2.1. Pour les demandes, confirmations, rapports, etc., le Client et la Société interagiront par messagerie. L'interaction entre la Société et le Client, y compris la génération des messages par le Client, l'envoi et la livraison de messages au Client, doit être effectuée exclusivement via la plate-forme de trading.

2.2. Tous les messages envoyés à la Société via la plate-forme de trading et autorisés par le nom d'utilisateur et le mot de passe du Client sont considérés comme envoyés par le Client.

2.3. Le temps de traitement des demandes et des commandes dépend de la qualité de la connexion entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, et des conditions de marché

actuelles de l'actif. Dans des conditions de marché normales, le temps requis pour traiter la demande ou la commande du client est généralement de 0 à 5 secondes. Dans des conditions de marché autres que normales, le délai de traitement des demandes et commandes du Client pourrait être augmenté par la Société.

2.4. Le serveur de la Société peut rejeter la demande et / ou la commande du Client dans les cas suivants :

- si le Client envoie une demande avant que le premier cours n'apparaisse sur la plate-forme de trading au moment de l'ouverture du marché ou de la session de trading;
- si le Client ne dispose pas de fonds suffisants pour ouvrir une nouvelle position;
- dans des conditions de marché anormales;
- dans d'autres cas, la Société peut décider à sa discrétion.

3. Effectuer des transactions

3.1. Une transaction est effectuée lorsque le Client et la Société conviennent des conditions essentielles de la transaction. L'accord est conclu au moyen d'un échange de messages, comme des demandes (commandes) pour effectuer des transactions et de confirmation de transactions. Les sections suivantes de la Politique décrivent la procédure à suivre pour convenir des conditions essentielles d'une transaction.

3.2. Avant d'effectuer une transaction, le Client sélectionne les conditions essentielles suivantes de l'opération de trading (transaction) :

- l'actif sous-jacent,
- la direction du changement de taux,
- le montant de la transaction,
- le multiplicateur, et
- d'autres paramètres et conditions, s'il est obligatoire de convenir de tels paramètres pour effectuer une transaction.

3.3. Après avoir sélectionné les conditions susmentionnées, le Client doit examiner le taux actuel de l'actif sous-jacent sélectionné.

3.4. Pour effectuer une transaction, le Client envoie à la Société une demande pour effectuer une transaction contenant toutes les conditions essentielles de la transaction susmentionnées, sélectionnées à la fois par le Client et proposées par la Société.

3.5. S'il existe une connexion Internet stable entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, la demande pour effectuer une transaction est envoyée au serveur de la Société, où elle est vérifiée pour l'exactitude et la conformité aux conditions actuelles du marché. La demande est ensuite exécutée ou rejetée par le serveur. Si la transaction est effectuée, le montant de la transaction, y compris les frais de commission, sera déduit du solde du compte du Client.

3.6. La demande d'effectuer une transaction peut être annulée par la société si :

- le montant de la transaction dépasse le solde du compte du client;

- le délai d'acceptation des transactions est expiré;
- le temps de trading de l'actif sous-jacent sélectionné est expiré;
- il y a eu un changement significatif du taux d'actif entre le moment où le Client a envoyé sa demande et le moment où le serveur de la Société l'a traitée;
- la Société n'est pas en mesure d'effectuer les transactions pertinentes avec les fournisseurs de liquidités;
- les limites concernant le nombre ou le montant des transactions lancées par le Client ou stipulées par la Société ont été dépassées;
- d'autres conditions, spécifiées par la Société à sa discrétion, se sont produites; - les situations exceptionnelles décrites ci-dessous se produisent.

3.7. Le serveur de la Société envoie un message avec le résultat de la demande d'effectuer une transaction sur la plate-forme de trading du Client. S'il existe une connexion Internet stable entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, le message avec le résultat de la demande sera affiché sur la plate-forme de trading du Client. Si la commande a été exécutée, le Client verra une confirmation graphique sur la plate-forme de trading, et les informations sur le trading apparaîtront dans la section correspondante de la plate-forme de trading. Si la demande d'effectuer une transaction a été annulée, le Client verra un message d'erreur.

3.8. Si après avoir envoyé la demande d'effectuer une transaction, le client n'a pas reçu de confirmation graphique que la transaction a été effectuée, les informations sur la nouvelle transaction dans la section correspondante de la plate-forme de trading ou un message d'erreur dans un délai raisonnable, le client ne peut pas être sûr que la transaction a été effectuée ou annulée. Le client se réserve le droit de contacter le service à la clientèle pour vérifier l'état de la transaction.

3.9. Le Client ne peut pas annuler la demande d'effectuer une transaction après son envoi au serveur de la Société.

3.10. Les informations sur le taux de distribution publiées sur le site Internet de la Société sont approximatives. La Société n'est pas tenue d'effectuer des transactions au taux de distribution indiqué sur le site Web. Les informations exactes sur le taux de paiement sont affichées pour le Client sur la plate-forme de trading après que les conditions essentielles de la transaction ont été choisies et que la commande du Client a été traitée.

4. Clôture des transactions, calcul des paiements, procédure d'établissement et d'exécution des commandes

4.1. Une transaction est clôturée conformément aux règles établies par la Société pour l'instrument concerné. Lorsqu'une transaction est clôturée, le résultat financier de la transaction est calculé et ajouté au solde du compte du client. Après cela, la transaction disparaît de la liste des transactions lancées sur la plate-forme de trading.

4.2. Le résultat financier de divers Instruments lors de la clôture de la transaction est calculé comme suit : $(D \times (Y - X) / X - C) \times S \times M$, où D représente une variable qui prend une valeur de ± 1 en fonction de la coïncidence de la direction de mouvement de l'actif sous-jacent et de la direction de mouvement actuelle, X est un cours de l'actif sous-jacent à l'ouverture d'une position, Y est un cours de l'actif sous-jacent à la clôture d'une position, S est le montant de la transaction, M est la valeur multiplicatrice et C est la commission.

4.3. La clôture d'une transaction nécessite l'accord sur les conditions essentielles de la clôture d'une transaction entre le Client et la Société. L'accord est conclu au moyen d'un échange de messages, comme des demandes de clôture d'une transaction et une confirmation de la clôture de la transaction. Une transaction peut être clôturée sans suivre la procédure décrite ci-dessus si la Société reçoit le consentement du Client pour la clôture accélérée de la transaction. Les sections suivantes de la Politique décrivent la procédure à suivre pour convenir des conditions essentielles pour la clôture d'une transaction.

4.4. Pour clôturer une transaction, le Client doit sélectionner une transaction qu'il souhaite clôturer dans la section correspondante. De plus, le Client doit examiner les conditions essentielles pour clôturer une transaction pour la transaction lancée sélectionnée - le montant du résultat financier pour cette transaction.

4.5. Si le Client accepte les conditions pour clôturer une transaction et souhaite clôturer une transaction, il doit envoyer à la Société sa confirmation de clôture de la transaction. Le montant du paiement pour la clôture prématurée d'une transaction est déterminé exclusivement à la discrétion de la Société sur une base unilatérale et dépend du montant de la transaction, de sa durée, des cours d'actifs actuels et cibles, de la volatilité du marché et d'autres conditions du marché.

4.6. S'il existe une connexion Internet stable entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, la demande de clôture prématurée des transactions est envoyée au serveur de la Société, où elle est vérifiée pour l'exactitude et la conformité aux conditions actuelles du marché. La demande est ensuite exécutée ou rejetée par le serveur. Si la transaction est clôturée, le paiement est ajouté au solde du compte du client.

4.7. La demande de clôturer une transaction peut être annulée si :

- il existe une divergence dans les informations sur les conditions essentielles d'une transaction sur la plate-forme de trading et sur le serveur de la Société;
- en fonction de la survenance des autres conditions déterminées par la Société à sa seule discrétion;
- dans les situations exceptionnelles décrites ci-dessous.

4.8. Le serveur de la Société envoie un message avec le résultat de la demande d'effectuer une transaction sur la plate-forme de trading du Client. S'il existe une connexion Internet stable entre la plate-forme de trading du Client et le serveur de la Société, le résultat de la demande de la clôture prématurée de la transaction sera affiché sur la plate-forme de trading du Client.

4.9. Si, après l'envoi de la demande de clôture prématurée d'une transaction, le résultat de la demande n'a pas été affiché sur la plate-forme de trading dans un délai raisonnable, le Client ne peut pas être sûr si la transaction a été clôturée ou si la clôture de la transaction a été annulée. Le Client se réserve le droit de contacter le service à la clientèle pour clarifier les résultats de la demande.

4.10. Le Client ne peut pas annuler la demande de clôturer une transaction après son envoi au serveur de la Société.

4.11. Les informations sur les montants des paiements pour les transactions de clôture publiées sur le site Web de la Société sont approximatives. Les informations exactes sur le montant du paiement sont indiquées au Client sur la plate-forme de trading après le traitement de la demande de clôture d'une transaction.

4.12. Le Client se réserve le droit d'envoyer une demande de modification des conditions de trading concernant une transaction lancée via la plate-forme de trading pendant l'Heure du trading. La Société peut unilatéralement et à sa discrétion restreindre la direction et l'exécution de ces demandes en dehors de l'Heure du trading.

Toute modification des termes de la transaction peut nécessiter que les termes déterminés unilatéralement par la Société et indiqués sur la plate-forme de trading soient respectés, y compris, mais sans s'y limiter, le niveau d'éloignement du niveau de prix par rapport au prix actuel de l'actif sous-jacent, le montant de l'échange et d'autres conditions pour certains types de demandes.

La Société annulera (supprimera) unilatéralement une demande soumise par le Client si :

- le délai de la demande a expiré (si le délai d'expiration a été indiqué);
- la transaction avec laquelle la demande de clôture a été envoyée a été clôturée;
- l'exécution de la demande est devenue possible du fait des actions incorrectes de la Société (erreur technique, cours non marchand apparu dans le flux, etc.);
- si le nombre de demandes du Client présente la menace d'une augmentation de la charge sur le serveur de la Société;
- la Société a refusé de fournir les Services au Client.

5. Heure du trading

5.1. La Société définit la grille horaire de trading, c'est-à-dire les heures auxquelles les transactions peuvent être lancées et clôturées, séparément pour chaque actif sous-jacent.

5.2. Les informations sur l'Heure du trading publiées sur le site Web de la Société, étant librement accessibles, sont approximatives. La Société établit la grille horaire de trading sur la plate-forme de trading à sa discrétion.

6. Situations exceptionnelles

6.1. Dans les situations exceptionnelles, les actions de la Société peuvent différer de celles décrites dans la Politique lors de l'exécution des opérations de trading.

6.2. Les situations exceptionnelles comprennent :

- des conditions de marché dans lesquelles les cours atteignent la plate-forme de trading moins souvent que dans des conditions de marché normales pendant une longue période;
- des conditions de marché caractérisées par des changements rapides de taux dans un court laps de temps;
- des publications des principaux indicateurs macroéconomiques à fort impact sur les marchés financiers;
- des annonces de décisions de taux d'intérêt par les banques centrales;
- des apparitions publiques, présentations de banques centrales, chefs d'État, ministres des finances, chefs d'entreprises et bourses, etc. ;
- des interventions sur le marché des changes (manipulations de devises) par des organismes gouvernementaux;
- des actes terroristes et catastrophes naturelles à l'échelle nationale;

- un déclenchement de la guerre, des actions militaires, des émeutes;
- des événements de force majeure politique, y compris démissions, nominations, élections de représentants du gouvernement et de chefs d'entreprise;
- des problèmes techniques et / ou un fonctionnement incorrect de l'équipement et des logiciels de la Société et / ou de tiers entraînant l'incapacité de la Société à fournir des services aux Clients de manière appropriée,
- des situations énumérées dans la clause 7.1. de l'Accord de service, Partie 2;
- autres circonstances extrêmes et inévitables (force majeure).

6.3. Dans les situations exceptionnelles, la Société fera tout son possible pour exécuter les opérations liées au trading sous dans des conditions normales, mais, néanmoins, la Société se réserve le droit de :

- a) diminuer les taux de distribution,
- b) refuser les demandes individuelles d'effectuer, de clôturer ou d'annuler prématurément des transactions qui ont été précédemment effectuées, et de réviser (y compris l'annulation) les résultats financiers des transactions précédemment effectuées,
- c) limiter le nombre de demandes d'un Client dans un certain laps de temps,
- d) limiter l'Heure du trading disponible pour effectuer des opérations liées au trading,
- e) suspendre temporairement le trading de certains types d'actifs sous-jacent, et / ou
- f) suspendre complètement les opérations liées au trading.

6.4. En plus des situations exceptionnelles spécifiées dans la clause 6.2. de la Politique, la Société se réserve le droit d'appliquer des actions spécifiques ou toutes les actions spécifiées dans la clause 6.3. de la Politique conformément aux autres conditions de la Politique et / ou de l'Accord.